

FOI EN L'ÉCOLE

Cours de religion(s) : du neuf à la rentrée !

On annonce du changement en septembre pour les cours de religion.

Las d'attendre les politiques, les cinq cultes officiels ont élaboré un « référentiel de compétences » commun pour le réseau officiel. Sur quoi portera-t-il exactement ?



Petite révolution pour les cours de religion dès la rentrée. Si la réforme lancée par l'ancienne ministre de l'enseignement obligatoire Marie-Dominique Simonet (cdH) n'a pas encore abouti, et risque de ne pas aboutir, les cinq cultes officiels se sont chargés de donner une première impulsion. Les responsables se sont mis d'accord sur une « approche commune » dans la manière d'enseigner la religion. Un sacré pas en avant...

Il existe actuellement cinq cours de religion dans l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles : catholique, protestante, orthodoxe, islamique et israélite. Depuis de nombreuses années, les acteurs de terrain demandent à revoir la façon de donner et de structurer ces cours. Les pistes de propositions se sont multipliées. Y allait-il avoir un seul cours commun à tous les élèves, quelle que soit leur appartenance philosophique ou religieuse ? Allait-on remplacer ces différents cours par un seul, visant la citoyenneté ou par un cours de philosophie ? Ou se dirigeait-on plutôt vers un cours d'histoire des religions ? Rien de tout cela finalement... Le cours de religion est maintenu.

Dans son projet de réforme, dévoilé en janvier 2012, la ministre Simonet n'envisageait pas de modifier la structure même des cours dits « philosophiques » mais plutôt de les aligner sur un même « modèle » pédagogique. Le dossier, loin

de faire l'unanimité politique, est désormais en stand-by.

Las d'attendre, les autorités religieuses des cinq confessions reconnues ont relevé leurs manches. Pour la première fois, elles se sont mises d'accord sur une « base commune ». Le 17 mai 2013, le fruit de leur travail a été publié. Un geste fort que les médias n'ont malheureusement pas relayé de manière significative, regrettent plusieurs inspecteurs de religion catholique. Chacun des cours, en plus de ses référentiels spécifiques, s'articulera désormais autour d'un « référentiel de compétences » commun.

TROIS PRÉAMBULES

Tous les cours organisés dans l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles se structurent déjà autour d'un « réfé-

Pour la première fois, les autorités religieuses des cinq confessions officielles se sont mises d'accord sur une « base commune » du cours de religion.

rentiel de compétences », approuvé par le parlement. Ces référentiels servent de base légale pour la rédaction des programmes et permettent notamment aux inspecteurs d'évaluer le travail des professeurs. Tous les cours ? Non. Ceux

de religion et de morale, regroupés sous le terme de « cours philosophiques », n'avaient, jusqu'à présent, pas ce socle pédagogique commun. Si le « référentiel » rédigé par les cinq cultes est déjà mis en application pour cette rentrée, il reste à le faire approuver par le parlement. « *La balle est désormais dans le camp des politiques* », assure Michel Desmedt, président du Conseil consultatif supérieur des cours philosophiques (CCSCP).

Mais concrètement, que contient ce référentiel commun ? Il s'articule en trois points : la pratique du questionnement philosophique, le dialogue interconfessionnel et l'éducation à la citoyenneté. Une révolution ? Pas vraiment en ce qui concerne les programmes de religion du secondaire (religions catholique et protestante) qui possédaient déjà ce « socle » commun. Les responsables avaient travaillé à une plus grande transparence des objectifs, des contenus et des méthodes. Ce nouveau « référentiel » vient donc simplement confirmer la volonté de s'inscrire dans une démarche de citoyenneté. Il y a fort à parier que les plus gros efforts de clarté devront venir d'autres confessions.

Grâce à ce « référentiel », les professeurs de religion pourront organiser des formations continuées communes sur base de ces compétences autour desquelles un accord a été trouvé. Elle offre aussi une garantie de transparence, comme l'a souligné Marie-Dominique Simonet au moment où les responsables des cours de religion ont rendu public leur projet. Selon la ministre, ce socle de base participe aussi à l'avancée dans l'éducation à l'esprit critique et à la citoyenneté, bien nécessaires dans une société pluri-culturelle. Elle déplorait aussi un vide pour certains cultes en matière de programme, d'inspection et de titres d'enseignement. Selon elle, cette réforme, une fois avalidée, devrait améliorer la qualité des cours dispensés.

Dans l'ensemble, les cours de religion ne connaîtront donc pas de bouleversement. Ils restent confiés à des professeurs désignés par leurs autorités religieuses et donnés dans des classes séparées. Pas question donc de dispenser un cours commun à tous les élèves, sur les religions en général ou sur la philosophie, ni d'échanger les attributions pour aller parler de sa religion dans un autre cours, même si des activités com-

AUTOUR D'UNE MÊME TABLE...

La proposition d'établir un « référentiel de compétences » commun pour les cours de religion est l'aboutissement d'un long travail de concertation entre les inspecteurs de religion du réseau officiel. En effet, en 2005, à la suite d'une pétition pour le maintien du cours de religion, le Conseil consultatif supérieur des cours philosophiques (CCSCP) a été créé. Il a planché huit ans sur le sujet. Ce Conseil est composé des représentants des autorités des cultes reconnus, des syndicats, des réseaux de l'enseignement, du gouvernement, de l'inspection, de l'administration et des associations de parents. Il a reçu le mandat de fournir des avis sur les cours dits « philosophiques » dans l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Selon Michel Desmedt, inspecteur de religion catholique, interrogé par PROF, le magazine des professionnels de l'enseignement, « *il est important que tous les membres de ce Conseil se retrouvent autour d'une même table et construisent un dialogue. Ainsi, au fil du temps, certains préjugés tombent* ».

munes peuvent être envisagées, entre groupes d'élèves de cours de religion différents.

TERRAIN LIMITÉ

Seul bémol, le référentiel ne s'applique que dans un champ limité. Le changement autour du cours de religion concerne, à ce stade, uniquement l'enseignement officiel, c'est-à-dire organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui propose aux élèves le choix (obligatoire, néanmoins) entre plusieurs cours dits « philosophiques » (de religion ou de morale).

Et au sein de ce réseau, le cours de morale laïque n'est pas concerné par les décisions de la future réforme. En effet, l'ensemble du monde laïque, dont le Cedep (Centre d'étude et de défense de l'école publique), s'est retiré des négociations. Il ne partage pas les options fondamentales de l'existence-même d'un cours de religion.

Plusieurs associations voudraient rendre les cours de religion facultatifs et organiser un cours de philosophie « neutre » obligatoire pour tous. Elles souhaiteraient la création d'une formation à la citoyenneté, adressée à tous les élèves dans une même organisation de temps et de lieu sur la grille horaire.

Un cours unique donné à l'ensemble des élèves de l'enseignement fondamental et du secondaire.

L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE HORS-CHAMP

Et qu'en est-il des professeurs de religion de l'enseignement secondaire libre catholique ? Le choix d'un référentiel commun ne s'applique pas à leur réseau. Le réseau catholique a toutefois apporté un soutien de principe au projet de réforme. Son équipe de conseillers pédagogiques l'a récemment rappelé : « Notre réseau d'enseignement a déjà un programme qui contient un référentiel de compétences et parmi celles-ci, les compétences communes : le questionnement philosophique, le dialogue interconvictionnel, l'éducation citoyenne étant une compétence transversale qui sous-tend l'ensemble du programme. Le référentiel qui a été déposé le 17 mai 2013 est déjà effectif depuis 2003. Le cadre de travail n'est donc pas modifié pour



© Fotolia

COURS DE RELIGION.

Leur organisation est à la croisée des chemins.

Les cours de religion resteront confiés à des professeurs désignés par leurs autorités religieuses et donnés dans des classes séparées.

les professeurs de religion dans l'enseignement catholique. »

Le document, signé par les acteurs du réseau (inspecteurs et conseillers pédagogiques), précise aussi que « la réalité des classes de plus en plus marquées par la multiculturalité, où se rencontrent de fait souvent des élèves issus de traditions religieuses ou de sensibilités philosophiques différentes, est une chance pour chacun d'interroger le fondement de ses convictions. Le christianisme, dès ses origines, invite à la rencontre des autres religions et cultures. Cela n'est possible que si l'on cultive conjointement la curiosité pour connaître et comprendre notre propre tradition ou celle qui a marqué la culture dans laquelle nous vivons et la curiosité qui nous pousse à découvrir comment d'autres traditions et d'autres dimensions culturelles contribuent à la recherche de sens. C'est ce travail essentiel, à renouveler sans cesse, qui est à déployer au cours de religion. »

Comme les cours dépendent directement de chaque culte, les cinq autorités

religieuses ont décidé de ne pas attendre l'aval du parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour appliquer leur référentiel. Depuis la rentrée, il est mis en pratique... Car il était temps d'apporter une réponse à un débat récurrent en Belgique, au cœur d'une société de plus en plus multiculturelle et multireligieuse.

Chantal BERHIN

POUR Y VOIR CLAIR...

Si le réseau libre subventionné confessionnel, majoritairement catholique, organise un cours de religion obligatoire, l'enseignement officiel quant à lui offre le choix entre le cours de morale non confessionnelle et des cours de religions reconnues (catholique, protestante, orthodoxe, juive et islamique). Ces cours, obligatoires du fondamental au secondaire inclus, représentent deux heures par semaine. Outre le coût qu'ils représentent, ces cours sont parfois difficiles à organiser : disponibilité de locaux, horaires parallèles, etc.

Ce que dit le référentiel catholique



© Fotolia

CATHOLIQUE.

Le cours de religion n'est pas la catéchèse, insiste le référentiel.

C'est à l'occasion d'un colloque sur les « Enjeux communs aux cours de religion », le 17 mai 2013, que les référentiels communs et spécifiques des cinq cours de religion (catholique, islamique, israélite, orthodoxe et protestante) ont été présentés. On y détaille pour chaque confession les macro-compétences, les objectifs généraux à atteindre par degré d'étude, ainsi que les objectifs transversaux à toutes les classes, du primaire au secondaire. Un outil qui définit des matières, des compétences et un programme clair. Pour le cours de religion catholique, ce référentiel n'est pas sorti de nulle part. Il s'est appuyé sur le programme du secondaire qui date de 2003. « C'est pratiquement un copié-collé », indique Michel Desmet (CCSP). *Les seules parties que nous avons dû rédiger concernent les cycles du primaire pour lesquels il n'existait pas de références préalables.* »

Le document de trente pages rappelle en préambule que le cours de religion catholique est « une discipline scolaire à part entière » et « un cours confessionnel », qui se réfère à la foi chrétienne dans la tradition catholique. « Il propose de travailler l'intelligence de la foi chrétienne, sa cohérence ainsi que l'éclairage apporté par la foi chrétienne aux grandes questions humaines. Mais il ne peut être un lieu d'endoctrinement. Il ne peut pas non plus être confondu avec la catéchèse qui, dans

le cadre ecclésial, s'adresse à des personnes partageant la foi des chrétiens. »

Le cours est aussi décrit comme un « lieu de rencontre de divers courants de pensée et de diverses traditions religieuses ». « S'il travaille en priorité l'intelligence et la pertinence chrétiennes, ce cours ouvre aussi à l'intelligence d'autres traditions morales, philosophiques et religieuses. Cette ouverture à la pluralité et à l'altérité philosophiques et religieuses permet non seulement de rencontrer l'autre différent, mais encore d'élargir et de mieux comprendre une identité et une tradition particulières. »

CROIRE, CÉLÉBRER, VIVRE

De manière plus pratique, le référentiel catholique pointe cinq « compétences terminales » qui seront exercées progressivement et de manière de plus en plus complexe chaque année. Parmi elles, « comprendre le christianisme en ses trois axes », à savoir apprendre à l'élève à « identifier une question de société et la confronter à la cohérence et à la pertinence des ressources de la foi chrétienne en ses trois axes fondamentaux (croire, célébrer, vivre), dans la perspective de pouvoir la relire avec l'éclairage de la foi chrétienne ». Quant aux compétences dites « disciplinaires » (c'est-à-dire propres au cours de religion catholique), elles sont au nombre

de onze et seront travaillées tout au long du cursus scolaire. On y mentionne la capacité de l'élève à lire et analyser des textes bibliques. « Pour entrer dans l'intelligence des textes bibliques et les faire résonner aujourd'hui, ils utiliseront des instruments d'analyse permettant notamment de situer le texte dans son contexte, d'en préciser le genre littéraire, de dégager la théologie qui s'y exprime. » Il est aussi question de pouvoir décoder le mode de relation au religieux, expliquer les symboles et les rites, pratiquer l'analyse historique, le questionnement philosophique, le dialogue œcuménique, interreligieux et interconvictionnel.

CONSTRUIRE DU SENS

Toujours selon le référentiel, la finalité du cours de religion est « d'aider les élèves, selon leur âge, à découvrir et à approfondir dans l'expérience existentielle ces problématiques (Dieu, la vie, la mort, le mal et la souffrance, les rites, l'amour, la destinée, les choix éthiques, l'identité, la liberté, la responsabilité, la vérité, le travail, etc.) et à les lire à la lumière de ce que confessent les chrétiens. C'est dans cette opération que du sens se construit et que se vérifie la pertinence de sens de la foi chrétienne. »